



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Piopolis

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette,
greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier	19 : 00	7 juillet	19 : 00
3 février	19 : 00	11 août	19 : 00
3 mars	19 : 00	1 septembre	19 : 00
7 avril	19 : 00	6 octobre	19 : 00
5 mai	19 : 00	3 novembre	19 : 00
2 juin	19 : 00	1 décembre	19 : 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Piopolis ce 3^e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Emmanuelle Fredette

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux, aux endroits désignés par le conseil, le 3e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Emmanuelle Fredette

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière